ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 64251

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'évolution des effectifs et des contingents horaires au bureau de poste de Solesmes et, de manière générale, sur la dégradation du service public de La Poste en milieu rural. Au bureau de Solesmes, ce sont quatre positions de travail qui sont supprimées. S'ajoutant à une détérioration générale des conditions de travail des agents titulaires et contractuels, et à un alourdissement très important des horaires de chacun, on assiste de fait à la remise en cause des 35 heures par le directeur départemental du Nord et par le directeur du bureau de Solesmes. Pour le bureau de Solesmes et pour les communes desservies par ce bureau, le service public ne cesse de se dégrader : non-remplacement des agents momentanément absents, collecte irrégulière des courriers postés dans les boîtes, irrégularité dans la livraison des abonnements aux journaux quotidiens... En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que les améliorations de rentabilité invoquées par la direction de La Poste ne nuisent pas aux conditions de travail, ne détériorent pas les horaires du personnel et n'entraînent pas une dégradation du service public postal.

Texte de la réponse

La Poste doit aujourd'hui faire face à une mutation profonde de son secteur d'activité, et assurer son développement pour pérenniser sa mission de service public. Cette recherche permanente de prestations de qualité rendues à ses clients l'amène à revoir régulièrement les organisations de distribution du courrier sur l'ensemble du territoire, de manière à accompagner au mieux les évolutions du trafic, à répondre aux besoins quotidiens de la population, tout en contribuant à l'équilibre financier de l'entreprise. Dans ce cadre, La Poste met en place une nouvelle organisation du service de distribution à Solesmes pour accompagner la baisse de trafic, mesurée en novembre 2004, de 13 % par rapport à l'année précédente. À cette baisse d'activité s'ajoutent le développement du tri mécanisé et le remplacement de casiers de tri vétustes par du matériel ergonomique capable d'améliorer les conditions de travail des postiers tout en optimisant la productivité. Cette nouvelle organisation doit permettre d'assurer la distribution quotidienne de tout le courrier de Solesmes et ses environs. La mise en place du projet a conduit à supprimer l'équivalent de 2,5 positions de travail à temps complet (et non 4) sur un effectif de 25,5 sans incidence sur la qualité du service public. Tous les agents restent dans l'établissement et les capacités de remplacement sont renforcées d'autant en cas d'absence. Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre des « accords de Vaugirard », volet social du plan de modernisation de l'activité courrier Cap Qualité 2007. En effet, il contribue à la revalorisation des métiers en offrant la possibilité à un agent de passer à temps complet. L'ensemble de ces évolutions sont réalisées en concertation avec le personnel du centre courrier et de ses représentants. Le régime de travail, soumis au vote des agents, reste identique au précédent, soit 35 heures en moyenne hebdomadaire conformément à la réglementation du travail. Cette réorganisation et les investissements qui l'accompagnent doivent permettre d'améliorer durablement le niveau de performance et de qualité de service à Solesmes. Dans ce cadre, les engagements nationaux de service public de La Poste, comme la distribution six jours sur sept, seront confortés, avec pour ambition d'atteindre une qualité de service de la lettre à J + 1 (distribution le lendemain du dépôt) de 85 % en 2007 et de 90 % en 2010.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE64251

Données clés

Auteur : M. Christian Bataille
Circonscription : Nord (22e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64251
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 2005, page 4456
Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6675